

# Résidence de recherche au CAIRN centre d'art Appel à candidature 2020



## LE CAIRN CENTRE D'ART

Né en 2000 à l'initiative du Musée Gassendi, le CAIRN centre d'art constitue un laboratoire artistique qui soutient et diffuse la création contemporaine en milieu rural. Si le mot « CAIRN » désigne ces pyramides de pierres élevées par les marcheurs comme point de repère ou marque de leur passage, il est aussi à considérer selon son acronyme fondateur : Centre d'Art Informel de Recherche sur la Nature.

Le lieu se définit comme un espace d'expérimentation autour d'une notion extrêmement complexe, aujourd'hui au cœur des débats, des inquiétudes et des mobilisations : la nature. Depuis 20 ans le CAIRN privilégie l'invitation d'artistes qui se frottent à cette notion et qui en proposent une approche plurielle et renouvelée.

En parallèle, le centre d'art a développé une collection d'œuvres pérennes sur le territoire de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence. Disséminées près des villages ou le long des sentiers de montagne, ces œuvres invitent à découvrir autrement les paysages traversés.

Le CAIRN centre d'art accueille des artistes sur invitation, pour la production d'œuvres et d'expositions, et sur appel à candidature, pour une résidence de recherche.

Dans ce contexte, le CAIRN propose des événements ponctuels et des actions de médiation auprès des différents publics.

## LE CONTEXTE DE LA RÉSIDENCE : UNESCO GÉOPARC DE HAUTE-PROVENCE

Inscrit dans le cadre du Géoparc de Haute-Provence, le territoire est caractérisé par des sites d'intérêt géologique majeur, des paysages tourmentés et changeants, issus de la surrection des Alpes. Ces terres, à faible densité de population, révèlent les marques d'une vie agricole et pastorale autrefois intense.

La proximité des montagnes a influencé l'histoire de cette région, fragmentée en vallées, et a généré un fort attachement de la population à son milieu de vie. L'histoire et la géographie du lieu pourront fournir un terrain fécond pour nourrir les projets de recherche artistiques de l'artiste résident.e.

## LES MUSÉES DE DIGNE-LES-BAINS

La ville de Digne-les-Bains valorise ses atouts en matière culturelle à travers un véritable pôle muséal composé du CAIRN centre d'art - axé autour de l'art contemporain - et de deux autres départements distincts :

### ARTS & SCIENCES - MUSÉE GASSENDI

Labélisé Musée de France, il fut fondé en 1889 dans un bâtiment historique du centre-ville. À l'image d'un cabinet de curiosités, la cohabitation de collections de Beaux-arts et de sciences s'enrichit de la présence d'œuvres d'art contemporain à la fois à l'intérieur des salles et sur un vaste territoire grâce à des commandes artistiques pérennes in situ.

### ARTS ASIATIQUES & LITTÉRATURE - MAISON ALEXANDRA DAVID-NEEL

Écrivaine orientaliste, proche du mouvement anarchiste, Alexandra David-Neel acquiert cette propriété en 1924, après 14 ans de voyage à travers les montagnes d'Asie, où elle explore la voie d'une quête spirituelle profonde. Baptisée *Samten Dzong* (résidence de la Réflexion en tibétain), la maison a été léguée à la ville de Digne-les-Bains après son décès (1969). Elle a été entièrement rénovée en 2019 afin de retrouver son état d'origine. En s'appuyant sur les manuscrits et les objets conservés dans ses archives, le parcours muséographique restitue les voyages et les rencontres d'Alexandra David-Neel ainsi que sa pensée et ses engagements.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA RÉSIDENCE

Financée grâce au soutien de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Provence-Alpes-Côte d'Azur, la résidence s'adresse aux artistes professionnel.le.s qui souhaitent développer leur démarche en résonance avec les aspects multiples du territoire dignois : son patrimoine géologique, naturel, mais aussi son histoire et ses récentes évolutions.

Accompagné.e par l'équipe du centre d'art, l'artiste résident.e aura la possibilité d'ouvrir sa démarche au contact de scientifiques et de spécialistes de plusieurs disciplines. Si le projet le requiert, l'équipe du centre d'art s'engage également à faire le relais auprès des écoles, des habitant.e.s et auprès du tissu associatif local.

**La résidence ne requiert pas nécessairement la production d'œuvres et ne donne pas lieu à une exposition au centre d'art mais une restitution publique (conférence, performance, lecture et/ou un workshop avec des scolaires ou des étudiants de l'école d'art IDBL de Digne-les-Bains) sera exigée en cours ou à la fin de la période de recherche.**

## DURÉE

**La résidence aura lieu entre avril et décembre 2020 sur une période de 6 semaines, répartie en deux ou plusieurs sessions** (l'organisation et le calendrier de la résidence feront l'objet d'un accord au début de sa mise en œuvre).

## CONDITIONS D'ACCUEIL

- L'artiste en résidence au CAIRN est accueilli.e dans un **logement de 40 m2** comprenant deux chambres, un espace séjour et un balcon. Il est situé dans le **parc Saint-Benoît, au cœur du Géoparc Haute-Provence.**
- La résidence se situe à proximité du centre d'art (5 minutes à pied) et à 3 kilomètres du centre-ville de Digne-les-Bains (35 minutes à pieds, environ 15 minutes en vélo). De Digne, il faut compter 1h30 pour rejoindre Aix-en-Provence et 2 h pour se rendre à Marseille.
- Le logement domine la vallée de la Bléone et offre un point de vue sur les montagnes alentours. Le cadre de la résidence permet de partir à la découverte des sites environnants en offrant une immersion dans le paysage ainsi qu'un espace de réflexion, d'incubation et d'expérimentation.
- **Pour faciliter les déplacements entre le centre-ville et la résidence, un vélo électrique est mis à disposition de l'artiste résident.e pendant toute la durée de son séjour. Un véhicule est néanmoins fortement conseillé afin de se déplacer sur le vaste territoire du Géoparc.**
- La résidence nécessite de la part des artistes un minimum d'autonomie au quotidien, puisque l'équipe du centre d'art travaille géographiquement sur un autre site que celui de la résidence. L'équipe du centre d'art ne pourra pas assurer les navettes quotidiennes du résident.

## CONDITIONS FINANCIÈRES

L'artiste retenu.e recevra **une bourse de résidence de 5000 euros** comprenant les honoraires, les frais de déplacement pour se rendre à Digne et les frais de déplacement sur le territoire (location de véhicule ou autre), les frais journaliers et les frais inhérents à la recherche. Le logement sera mis à disposition gratuitement par le centre d'art pendant toute la période de résidence.

## COMMUNICATION

Le centre d'art s'engage à prendre en charge les frais de communication et l'organisation de la restitution publique.

## CONVENTION

Une convention sera rédigée entre le CAIRN centre d'art et l'artiste lauréat.e.

## CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Ce programme est ouvert à tou.te.s les artistes professionnel.le.s, français.e.s ou étranger.e.s, sans limite d'âge.

Tous les domaines d'expression artistique sont acceptés.

Une bonne maîtrise de la langue française ou anglaise est exigée.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection des candidat.e.s se fera sur la base des critères suivants:

- Qualité artistique et originalité du projet dans l'évolution des pratiques artistiques contemporaines
- Caractère structurant au plan local : cohérence entre le propos du projet et le contexte territorial
- Originalité et approche innovatrice dans la démarche proposée
- Méthodologie de travail claire et structurée
- Perspectives d'évolution envisagées pour le projet

La sélection sera assurée par une commission intégrant la participation d'artistes, commissaires d'exposition, historien.ne.s de l'art.

Les artistes sont sélectionnés sur dossier et sur projet. Aucune thématique ou medium n'est imposé.

Les artistes sont invités à formuler leur projet en motivant l'intérêt d'une résidence pour la réalisation de celui-ci. Les projets impliquant un travail en relation avec le territoire (entendu au sens le plus large) seront encouragés.

## CALENDRIER DE L'APPEL

**Date limite d'envoi des candidatures : 27 janvier 2020 (inclus)**

Aucun dossier reçu ultérieurement ne sera examiné.

Le résultat de la sélection sera communiqué par mail à la fin du mois de mars 2020.

**En raison du grand nombre de dossiers de candidature reçus chaque année, il nous est malheureusement impossible d'apporter à chacun.e des précisions sur le refus de sa candidature.**

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être recevable, le dossier de candidature doit comprendre **un seul document au format pdf présentant :**

- un Curriculum Vitae (avec numéro de sécurité sociale ou numéro de TVA international)
- une courte biographie (max 10 lignes)
- une note d'intention présentant vos motivations pour cette résidence (max 1 page)
- un portfolio comprenant une présentation de la démarche artistique (max 1 page) et des visuels des travaux réalisés (maximum 20 visuels accompagnés de légendes ou de courts textes). Les fichiers audios et vidéos seront inclus dans le fichier pdf. et consultables via des liens interactifs en ligne.
- textes et articles de presse (max 3 pages).

Les dossiers de candidature sont à envoyer par mail avec pour objet :

«**CANDIDATURE RESIDENCE CAIRN 2020**» .

Le document est nommé ainsi : **nom\_prénom\_candidature\_cairn\_2020**

Il est possible de faire parvenir son dossier via we transfer.

Le dossier de candidature doit être envoyé **uniquement par mail** à **[julie.michel@dignelesbains.fr](mailto:julie.michel@dignelesbains.fr)**

Les dossiers envoyés par voie postale ne seront pas étudiés ni retournés.

Pour plus de renseignements sur le CAIRN centre d'art, consultez notre site internet :

[www.cairncentredart.org](http://www.cairncentredart.org)

Le CAIRN centre d'art fait partie de BOTOX(S), réseau d'art contemporain Alpes et Riviera, de d.c.a / association française de développement des centres d'art contemporain ainsi que du réseau ELAN, European Land Art Network.

Le CAIRN centre d'art bénéficie du soutien financier du Ministère de la culture/DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur, de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que de la ville de Digne-les-Bains.

